

PARIS, MÉTROPOLÉ AGRICOLE ? QUELLES PRODUCTIONS AGRICOLES POUR QUELS MODES D'OCCUPATION DES SOLS

André Torre *et al.*

Armand Colin | *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*

2013/3 - décembre
pages 561 à 593

ISSN 0180-7307

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2013-3-page-561.htm>

Pour citer cet article :

Torre André *et al.*, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols »,
Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2013/3 décembre, p. 561-593. DOI : 10.3917/reru.133.0561

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols*

Paris, a farming city? Agricultural productions and land use occupation at stake

André TORRE**

UMR SAD-APT, INRA - Agro Paristech
torre@agroparistech.fr

Jean-Baptiste TRAVERSAC

UMR SAD-APT, INRA - Agro Paristech
traversac@agroparistech.fr

Ségolène DARLY

UMR LADYSS, CNRS-Universités Paris I, VII, VIII et X
Segolene.darly@univ-paris8.fr

Romain MELOT

UMR SAD-APT, INRA - Agro Paristech
melot@agroparistech.fr

Mots-clef : Île-de-France, Agriculture, IAA, usages des sols, conflits, périurbain

Keywords : Paris region, Agriculture, Agri food, land use, conflicts, peri-urban

Classification JEL : Q1, R3, R5.

* Ce titre nous a été inspiré par l'un des débats organisés par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans le cadre de l'Atelier International du Grand Paris. Nous désirons également remercier les nombreux relecteurs, anonymes ou non, de versions antérieures du présent article, dont les commentaires ont permis de substantielles améliorations du texte actuel

** Auteur correspondant

Résumé

L'objet de cet article est d'éclairer le lien entre l'Ile-de-France et son agriculture, mais aussi de tracer les lignes des futurs défis de gouvernance de la Région, face aux enjeux d'alimentation, d'occupation de l'espace et de prestation d'aménités paysagères. Bien que couvrant près de la moitié de sa surface, l'agriculture pèse peu en IDF. L'offre et la demande alimentaires sont largement déconnectées et sa place peut rapidement évoluer sous la pression de l'urbanisation diffuse des périphéries, forte consommatrice de terres agricoles. La première section présente l'agriculture locale, les industries alimentaires et les alternatives au modèle agricole dominant. La deuxième montre comment la consommation des terres agricole génère des conflits liés aux concurrences d'usages. La troisième amorce une réflexion sur la place des agricultures locales, dans un contexte de changements des perceptions des résidents, de renouvellement des politiques agricoles et des modifications des schémas d'aménagement touchant essentiellement des espaces périurbains.

Abstract

By examining the relation between the greater Paris Region and its agriculture, this paper sheds light on the questions of food for the city, land occupation and landscapes amenities. Farms occupy nowadays 50% of the whole surface of the region, but the economic weight of agriculture is quite low. Supply and demand are disconnected and farming position is under the threat of a rapid urban sprawl, which consumes agricultural soils. The first part of the paper is devoted to a careful presentation of local agriculture and agri-food sectors, and to the alternatives (local foods, organics) to this model. The second part puts the stress on the relation between land use consumption and land use conflicts. In the third part we draw some lines for future development of the place and role of local farming, related with changing behaviors of local population and renewed urban and regional planning policies.

- 1 -

Introduction : l'Ile-de-France, éden agricole en péril

Avant tout urbain et métropolitain l'imaginaire francilien, avec l'emblème de la tour Eiffel, s'articule autour d'une ville – Paris - dont la qualité paysagère se prête à la scénarisation comme à la muséification. *L'Ile-de-France*, au cœur de laquelle se niche l'agglomération parisienne, présente bon nombre de caractéristiques remarquables, qui en font une exception tout à fait notable dans le concert des grandes Régions françaises. Première région de production industrielle et surtout de services, en tête des classements concernant les dépenses de R&D, les innovations ou le PIB par tête, elle concentre environ 20% de la population nationale et une grande partie des actifs les plus qualifiés, sans parler d'une attractivité touristique incontestable, qui en fait la première destination mondiale (GILLI, 2007).

Autant dire que la question de l'agriculture peut paraître très éloignée des préoccupations d'une population métropolitaine qui, certes, s'alimente plusieurs fois par jour mais est souvent loin d'imaginer *L'Ile-de-France* comme une aire majeure de la production agricole nationale. Et pourtant... Située au cœur d'un bassin qui possède des conditions édaphiques excellentes pour la production d'un grand nombre de produits alimentaires, la présence en son centre d'une agglomération de grande taille offre des débouchés certains à ses agricultures. Par ailleurs, si l'activité agricole pèse peu en contribution au PIB régional face aux richesses créées par les activités urbaines (moins de 5% en valeur), elle joue un rôle déterminant en termes d'occupation de l'espace (près de la moitié de la surface de la région) et porte des enjeux de bien-être des populations par l'alimentation comme par l'aménagement paysager, le modelage des espaces naturels et la protection de l'environnement¹.

L'Ile-de-France reste la terre des paradoxes dans ces domaines. L'offre et la demande alimentaires vivent des vies parallèles et disjointes depuis plusieurs décennies². Les importantes productions de blé fourrager ou de maïs abondent principalement les régions laitières du Nord et de l'Ouest de la France, alors que la consommation des populations urbaines, composée d'aliments en provenance de toute l'Europe, du pourtour méditerranéen, d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie, s'affranchit souvent de l'offre locale³. Dans le même temps, l'urbanisation diffuse des périphéries s'accompagne d'une consommation des terres agricoles⁴, souvent à fort potentiel agronomique, alors même que les paysages naturels et ruraux sont particulièrement valorisés par les résidents qui les côtoient comme par les urbains animés d'un désir croissant de nature. Enfin, la migration vers les espaces périphériques de la Région, qui permet aux classes moyennes d'accéder au type de logement et de cadre de vie qu'elles recherchent (habitation individuelle, environnement calme et « sécurisé », voisinage de la nature et des zones agricoles...) et de satisfaire leur désir de nature, se réalise au détriment des attributs de l'espace convoité, qui se détruit sous leur pression.

Pourtant, et c'est un fait nouveau, les réflexions des acteurs et des politiques locales intègrent aujourd'hui les questions agricole et alimentaire. Le futur SDRIF, schéma de développement de la Région Ile-de-France, à la genèse contrariée, met la

préservation des espaces agricoles et de la biodiversité au rang des objectifs prioritaires de la Région. Les Communautés d'agglomération et les départements se saisissent de la question agricole, la Région favorise la mise en place de projets agri-urbains et les ateliers du Grand Paris se posent de manière explicite la question de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation de la Capitale. La ville de Paris elle-même, après une phase d'expérimentation, projette de réinjecter de la biodiversité dans ses 480 parcs et jardins et d'accroître la surface des espaces verts, avec des ambitions chiffrées. La réouverture ou la création récente de plus de 60 jardins partagés et la programmation de 50 jardins supplémentaires pour réinvestir des zones délaissées urbaines consacrent de manière explicite la promotion de l'agriculture en ville.

Alors, renouveau de l'agriculture ou caprice d'urbains en mal de nature ? Face à ce qui peut apparaître comme une renaissance, ou une prise de conscience, de la place de l'agriculture dans une Région avant tout vouée aux activités de service, l'objet de cet article est d'éclairer le lien entre l'*Ile-de-France* et son agriculture, mais également de tracer les lignes des futurs enjeux de la gouvernance de ce secteur vital, en vue de répondre aux défis en termes d'occupation de l'espace, d'aménités paysagères et d'alimentation durable. La première section présente trois grandes figures, l'agriculture locale, les industries agro-alimentaires et les alternatives au modèle agricole dominant. La deuxième montre comment la consommation des terres agricoles se trouve au cœur du processus d'étalement urbain francilien, qui provoque des conflits liés aux concurrences sur le foncier agricole. La troisième section amorce une réflexion politique et prospective sur la place des agricultures locales, dans un contexte de changements des perceptions des résidents et de renouvellement structurel des politiques agricoles et des schémas d'aménagement des espaces périurbains.

- 2 -

Les figures d'une grande région agricole et alimentaire

Bien que fragilisée par l'extension urbaine, l'agriculture francilienne occupe un demi-million d'hectares, soit près de la moitié (48,1%) de la superficie régionale, dont 58% pour le seul département de Seine-et-Marne. Elle se compose principalement de grandes cultures ouvrant sur des paysages en openfields caractéristiques des agricultures fortement mécanisées du nord de l'Europe (POULOT 2007), même si le maraîchage et la production de fruits, avec plus de 650 exploitants spécialisés restent des activités importantes. Par ailleurs, la Région se trouve dans une position clé en termes d'offre et demande de produits alimentaires, que ce soit par le rôle de hub des productions joué par le MIN, par les emplois occupés dans les grandes surfaces et la restauration, ou par la place stratégique occupée par les industries agroalimentaires (IAA), de transformation et de commerce de gros dont les sièges de bon nombre de grands groupes sont implantés dans les quartiers d'affaires parisiens. Pauvre en productions sous indication géographique, le système alimentaire local comprend à sa frange, et de manière croissante, de petites fermes portées par une distribution en circuits courts et une forte demande en produits issus de l'agriculture biologique.

Encore plus à la marge de la sphère agricole principale, se trouve un nombre non négligeable de jardins familiaux dont 1121 ha ont été recensés dans la région par la Fédération Nationale des Jardins et Familiaux et Collectifs.

Les inventaires de l'INSEE sur la répartition sectorielle des emplois et des établissements permettent de préciser les ordres de grandeur de l'économie de l'alimentation. Au total, le secteur agricole, les IAA et les entreprises de la distribution alimentaire comptent 40 000 entreprises pour 447 000 emplois, soit un rang comparable à celui du BTP. Les IAA et la production agricole contribuent ainsi à 10% du PIB régional⁵ (INSEE, 2011) Si cela n'en fait pas le levier de croissance principal de l'économie locale, il s'agit néanmoins d'un secteur bien ancré.

2.1. L'agriculture du bassin parisien, figures et contraintes

Longtemps liée à l'approvisionnement de Paris en produits frais, dont la commercialisation se faisait via les Halles Centrales, l'agriculture francilienne est aujourd'hui largement découplée de la consommation des produits alimentaires des urbains (BRUEGEL, 2009). Si la rupture avec les besoins alimentaires des habitants de la ville-centre est depuis longtemps consommée, les 569 000 hectares en culture recensés en 2010 (SSP 2011) représentent tout de même la moitié des espaces régionaux et environ 2% de la surface agricole utile nationale. Ces surfaces portent en très grande majorité des céréales (60%), avec le blé en figure de proue (6% de la production nationale). Quelques productions emblématiques telles que la laitue, le persil et l'oignon blanc qui assurent de 10 à 25% de l'offre française, ne doivent pas masquer la faible diversité des assolements.

Les productions se distribuent en deux grands cercles autour de Paris. Le maraîchage et les cultures spécialisées - horticulture, arboriculture - occupent les résidus d'espaces agricoles de la petite couronne, alors que les exploitations à dominante grandes cultures - céréales, betteraves, oléoprotéagineux - s'étendent plutôt dans une grande couronne qui ouvre sur des espaces quasi-ruraux et sur les régions limitrophes, qui composent le bassin parisien. Les quelques 5.000 exploitations actuelles sont fortement spécialisées en production végétale et l'offre manque de diversité du fait des carences tant en productions animales - la région compte moins de 150 exploitations laitières - qu'en végétal spécialisé. Si l'élevage n'a pas disparu de l'*Ile-de-France*, il n'en est pas un élément structurant des espaces périurbains. Les prairies dépassent rarement 20% de la SAU, hormis dans quelques zones très circonscrites, aux environs de Coulommiers pour le fromage de Brie, de l'Isle-Adam ou de Rambouillet. La domination économique et politique des grandes cultures se traduit par une prépondérance des fermes de grande taille⁶ et des paysages d'openfields de peu d'attrait paysager. Les paysages de grandes cultures sont partiellement entrecoupés, dans les vallées, par des systèmes d'élevage (Agreste 2011) et quelques ensembles spécialisés tels le pôle maraîcher de Chailly-en-Bière ou les vergers du Val d'Oise, héritiers de la configuration historique de la région (POULOT, 2010).

Les innovations techniques des cinquante dernières années ont profondément transformé les formes de l'agriculture du bassin parisien et son impact sur l'environnement. Alors que l'apport d'intrants chimiques et la mécanisation du travail ont très significativement contribué à augmenter les rendements, le revenu des agriculteurs et le confort de travail, ils participent à la dégradation des espaces naturels et des ressources naturelles. Les excès des pratiques agricoles intensives portent gravement atteinte aux nappes phréatiques alimentant les bassins de captage en eaux potables. Privilégiant des couverts végétaux temporaires, elles ont fragilisé les sols et conduit à une perte de biodiversité, avec la réduction du spectre de variétés cultivées comme de races animales. L'autre conséquence de la modernisation de l'agriculture a été une déshumanisation consécutive à la très forte contraction des populations agricoles, dont les effectifs régressent aussi dramatiquement que régulièrement (-22% de baisse du nombre de fermes lors de la dernière décennie selon le recensement de l'agriculture de 2010) entraînant dans leur chute l'emploi agricole (-20%), ce qui conduit à des atteintes à l'environnement déjà relevées lors des phases antérieures de transformation de l'agriculture (CARLES et MILLET, 1997). L'absence de main-d'œuvre remet en cause les fonctions écologiques essentielles de l'agriculture. En effet, la fourniture de denrées alimentaires de qualité, la conduite agro-écologiquement soutenable des cultures et des troupeaux, l'entretien des espaces naturels ne se réalise pleinement qu'avec des volumes élevés de travail et d'emploi (MORRISON *et al*, 2005 ; JANSEN, 2000).

L'agriculture francilienne se singularise aussi par l'importance de la dissociation de la propriété foncière et de l'exploitation. La place du fermage (85% des surfaces, soit 10 points de plus que la moyenne nationale) suggère une importante rente foncière propre au modèle de grande culture du bassin parisien. Des ménages peu ou très peu impliqués dans la production agricole détiennent des actifs fonciers importants. En effet, les garanties de rendement des loyers agricoles et les espérances de plus-value foncière incitent nombre d'acteurs extérieurs au monde agricole traditionnel à investir ou à conserver un lien avec la sphère agricole via la détention d'actifs fonciers, dans l'attente d'un éventuel changement de classement des terres. Cette réalité réduit les possibilités d'installation sur des projets agricoles hors-cadre familial et appelle des initiatives originales en termes de planification et d'intervention foncières. Ces stratégies patrimoniales de rétention des actifs fonciers s'insèrent dans un processus plus global d'échanges entre Paris et l'agriculture environnante.

En *Île-de-France*, l'agriculture n'est jamais très éloignée de la ville (voir Tableau I). L'analyse des lieux d'implantation des exploitations par type d'espace révèle qu'une écrasante majorité de celles-ci appartient à un territoire classé comme périurbain ou urbain. Au sens du ZAUER⁷ cette situation résulte de la très grande majorité d'aires sous l'influence de la ville dans la région du fait des migrations domicile-emploi. Le fait le plus surprenant est la croissance des effectifs d'agriculteurs urbains. Les données de la mutualité sociale agricole (MSA) montrent qu'un agriculteur sur six déclare avoir son siège d'exploitation dans un pôle urbain. Tandis que les travaux sur les relations ville-campagne ont souvent mis l'accent sur les migrations pendulaires de ruraux venant travailler en ville mais résidant en dehors de celle-ci, on observe dans le cas francilien, des flux inverses directement liés à l'agriculture. Des urbains

Tableau 1 – Distribution des exploitants agricoles en région Ile-de-France

Type d'aire (ZAU 2010)	Nombre de chefs			Nombre d'exploitations			Somme des superficies (ha)		
	2002	2010	Var %	2002	2010	Var %	2002	2010	Var %
Grand pôle	867	1028	18,6	751	918	22,2	35879	35375	-1,4
Couronnes grands pôles	5013	4648	-7,3	4243	3920	-7,6	442278	421452	-4,7
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	27	24	-11,1	23	19	-17,4	2439	3394	39,2
Moyens pôles	21	18	-14,3	19	16	-15,8	2007	1780	11,3
Couronnes moyens pôles	9	6	-33,3	8	6	-25,0	1109	761	-31,4
Petits pôles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Couronnes petits pôles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes multipolarisées	83	69	-16,9	72	60	-16,7	7722	7441	-3,6
Communes isolée hors influence des pôles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	6020	5793	-3,8	5109	4939	-3,3	491434	470203	-4,3

Sources : Observatoire du développement rural et Mutualité Sociale Agricole, exploitants inscrits en 2002 et en 2010, calculs des auteurs

entretiennent une relation forte avec celle-ci, puisqu'un millier d'entre eux déclare exercer une activité professionnelle de nature agricole dans ou hors de la ville.

Très fortement dépendante des aides publiques, la pérennité à moyen ou long terme de l'agriculture du Bassin parisien mérite d'être interrogée (GUIOMAR, 2010). Le chiffre d'affaire des exploitations était estimé en 2008 à 1 150 M d'euros, dont un cinquième (230 M€) provenant de subventions⁸. La refonte programmée en 2013 de la politique agricole commune (PAC), qui devrait s'accompagner d'un plafonnement et d'une modulation des aides, pourrait conduire à une remise en cause de la croissance soutenue de la taille des exploitations et il en découlerait une inflexion des trajectoires de développement agricole. La situation est probablement plus complexe. Le retour à une agriculture paysanne appelle des investissements considérables, nécessaires à l'expérimentation et la diffusion d'innovations à faible impact environnemental mais aussi à la rétribution des services environnementaux.

Paris, métropole agricole ?

La nature et le sens des inflexions à réaliser restent toutefois très incertains, compte tenu des pressions qui s'exercent sur les sols agricoles et des sollicitations importantes auxquelles sont soumis les agriculteurs.

2.2. La place de l'industrie alimentaire en Ile-de-France

Avec 579 établissements de plus de 20 salariés et 53.000 salariés les industries de la transformation alimentaire francilienne pèsent d'un poids 5 fois supérieur à celui de l'agriculture en termes d'emplois et entretiennent un lien ténu avec la production locale. Leur faible dimension, près de 90% de PME, n'enlève rien à l'impact de certains domaines d'activités mêlant industrie et commerce. Si les secteurs Thé et café et Boissons alcoolisées dominent largement par leur chiffre d'affaire supérieur à 2,5 milliards d'euros ils sont dépassés en termes d'effectifs salariés par le secteur du Pain et de la pâtisserie industrielle. A ceux-ci s'ajoute surtout une intense activité commerciale destinée à approvisionner les 10 millions de consommateurs de la région et au-delà. Près de 60 000 salariés opèrent dans le commerce de gros et de détail. Bien que les enseignes de la grande distribution préfèrent intégrer leur approvisionnement, la place forte du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis permet au petit commerce de gros et de demi-gros de résister. La concentration en ce lieu d'entreprises de commerce en gros, d'import-export et de producteurs (~ 340 en 2011) permet une variété considérable d'offre en produits locaux et étrangers qui dessert aujourd'hui tout autant les Régions voisines et d'autres pays.

Plaque tournante de l'offre nationale le MIN fait office de marché de référence pour un grand nombre de denrées agricoles et alimentaires en France. Lieu de la confrontation entre les diverses provenances françaises et étrangères, les valeurs et les cours qui s'y établissent servent d'index pour les principales productions maraichères et fruitières. Cette plate-forme, composante de la gestion des flux considérables qui servent à alimenter Paris et sa région, voit aujourd'hui son utilité remise en cause en raison de la translation des grands couloirs logistiques vers le nord de l'Europe, vers ses ports en particulier. Lié au devenir du commerce de détail intra-muros le MIN dépend pour une grande part des politiques de revitalisation de ce dernier. Ses perspectives sont également liées aux dynamiques spatiales des infrastructures de transport. Celles-ci se relocalisent rapidement et même la pertinence d'un site comme Rungis peut se trouver remise en question compte tenu du rang de classement de l'Ile-de-France dans le domaine des performances logistiques (MERENNE SCHOUMAKER, 2007)⁹.

Il est important de noter que la création de valeur ajoutée des IAA repose avant tout sur la présence active de la plupart des grands groupes français en *Ile-de-France*. Il s'agit là d'une originalité forte et d'un avantage comparatif de la Région, qui mérite d'être souligné. Si le siège de Danone se trouve Boulevard Haussmann, celui de LVMH Avenue Montaigne... et celui de coop de France rue Sedaine, c'est que les économies de localisation sont fortes. Les besoins en services, en particulier financiers, des entreprises cotées comme des groupes familiaux nécessitent un rapprochement avec les centres d'affaire, proximité offerte en France par la seule région parisienne. Lié à d'importantes activités d'import/export et de gestion de capitaux offshore, le

secteur IAA francilien fait le lien entre l'agriculture française et les bourses de Chicago ou de Londres, où se concrétise la mondialisation des marchés, tout spécialement le "trading" de céréales. Parallèlement, grâce à son image de plate-forme de l'industrie du luxe, Paris constitue l'un des épïcêtres du très lucratif et globalisé secteur des Vins et spiritueux. Signalons encore que le lobbying intensif du secteur agroalimentaire auprès des institutions européennes prend racine dans les officines et les cabinets ministériels parisiens.

2.3. Les alternatives au système de production dominant

2.3.1. La filière agriculture biologique (AB)

Avec un effectif restreint de 115 exploitations certifiées en 2010, l'alimentation en produits bios de la région *Ile-de-France* dépend beaucoup d'un approvisionnement extérieur, alors même que le maillage par des enseignes spécialisées est relativement étoffé. L'inventaire du dispositif de distribution des produits AB permet de dénombrer 250 enseignes bio, douze marchés, 40 grossistes et négociants et une plateforme logistique de l'enseigne Biocoop. La vente directe, à la ferme, sur les marchés de plein vent ou sous forme de paniers dont ceux des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), occupe une place importante ; surtout pour les fruits et légumes dans le processus de mise en marché de la production locale AB et a constitué le levier indispensable à son accompagnement. Le soutien à l'offre locale est appuyé par plusieurs types d'initiatives, certaines directement portées et financées par des collectivités territoriales ou des organismes de développement telles les chambres consulaires. Portée par un discours valorisant la proximité, l'économie de l'AB s'appuie simultanément sur des réseaux de transmission des connaissances techniques formels ou informels entre producteurs qui ont des ramifications courtes, à l'échelle de la région, mais aussi très largement sur des réseaux longs, avec une échelle nationale, voire internationale (BOIVIN et TRAVERSAC, 2011).

Activité marginale des espaces périurbains et ruraux d'*Ile-de-France*, l'agriculture biologique est toutefois en développement permanent (plus de 8 000 ha en bio fin 2011, dont les 2/3 en grandes cultures) et offre des solutions intéressantes à certains problèmes environnementaux, techniques et politiques comme la gestion préventive de la qualité de l'eau. Sa perception positive par une partie de l'électorat en fait un argument de politique locale séduisant ; les acteurs politiques l'inscrivent dans le cahier des charges de l'aménagement du territoire pour répondre aux revendications d'interventions visant à réduire les externalités négatives d'origine agricole. L'AB sert ainsi de support programmatique à l'insertion de l'agriculture dans le plan Ecorégion (BOIVIN et TORRE, 2011). Le développement de la demande pour ce type de label fait de l'AB un excellent instrument de *green washing* et un atout politique pour la concrétisation d'alliances politiques locales avec le mouvement écologiste (BOIVIN et TRAVERSAC, 2011).

2.3.2. Les circuits courts de proximité dans le paysage francilien

Bien que les consommateurs franciliens aient le plus faible usage des circuits courts de proximité de France¹⁰, les modèles de vente traditionnels, comme les marchés de plein-vent, font l'objet d'un intérêt toujours soutenu de leur part. Grâce à des formes plus innovantes de relations directes entre producteur et consommateur, telles que les paniers de fruits et légumes ou de viande, les ventes par Internet, les points de vente collectifs ou les cueillettes, les circuits courts franciliens prennent de l'ampleur (AUBRY *et al.*, 2012). Ces schémas de vente directe, loin d'être limités à l'*Ile-de-France*, participent pleinement d'un processus alternatif au modèle agricole et de distribution dominant un peu partout en France et en Europe qui s'érige en réaction aux travers de l'industrie agroalimentaire (DARROT et DURAND, 2010 ; SONINO, 2009). Si les schémas de vente directe ne concernent qu'une minorité de producteurs, autour de 18% des agriculteurs français (OLVIER *et al.*, 2010), ils pèsent beaucoup plus pour l'image de l'agriculture. Adoués par le Ministre BARNIER en 2009 sous le vocable de circuits-courts, ils se distinguent par deux caractéristiques principales, pouvant ou non être associées au sein du même système d'organisation : un faible éloignement au consommateur, proximité accrue lorsque l'agriculteur est proche de la ville et un faible nombre d'intermédiaires. Le circuit alimentaire est dit court (CC) car le produit parcourt peu de kilomètres pour être acheminé aux consommateurs ou parce que la chaîne de production et de mise à disposition des consommateurs ne comporte que peu ou pas d'intermédiaires. Ces proximités impactent très significativement la qualité de l'information et des rétroactions du consommateur sur le producteur.

Vecteurs de la résilience de l'agriculture au cœur de l'*Ile-de-France*, privilégiant une relation directe avec le consommateur, les CC sont en capacité d'inverser partiellement les effets de la pression urbaine et d'en tirer avantage au lieu de simplement la subir grâce à leur capacité d'insertion dans un tissu urbain ou le plus souvent périurbain. Les besoins importants de main d'œuvre impliqués par l'accumulation des fonctions au sein de l'exploitation agricole limitent la course à la productivité de la fonction agricole. Très contraignant en emplois ils permettent aux acteurs de reprendre la maîtrise de fonctions commerciales nécessaires à la captation de valeur (TRAVERSAC *et al.*, 2011).

Le modèle de distribution sous forme de paniers de fruits et légumes illustre les limites de l'offre locale. Celle-ci repose sur l'image de produits frais de producteurs immédiatement livré depuis un champ proche, (TRAVERSAC et KEBIR, 2010). Malgré les faibles distances géographiques à parcourir entre producteur et consommateur, les agriculteurs témoignent de difficultés à maîtriser la relation directe avec le consommateur ; cette fonction exigeante en travail et en qualifications implique des changements d'organisation assez radicaux dans le domaine de la présentation des produits, du transport et de l'action commerciale¹¹. Les producteurs engagés dans les CC témoignent de difficultés communes : pression foncière pour les exploitations proches des pôles urbains en particulier (insuffisance de terre disponible en zone urbaine, instabilité des plans d'urbanisme qui pénalise les producteurs dans leurs décisions d'investissement) ; marché de main d'œuvre spécialisée trop restreint et pas intéressée par ce métier ; concurrence de régions à faible coût du travail ; rayon

d'action réduit en zone urbaine par le trafic automobile ; aléas de la demande . L'absence d'un nombre suffisant de producteurs locaux est également due à la faible redéployabilité des surfaces agricoles, ainsi qu'à des problèmes liés à la congestion de l'agglomération parisienne, qui limite la production de contenu des paniers (TRAVERSAC *et al.*, 2009). Les programmes de réinsertion sociale, qui intègrent de façon croissante l'autonomie alimentaire dans leurs mesures, rencontrent les mêmes limites d'échelle et de disponibilité foncière.

Traditionnellement pilotées par le haut, en référence quasi-exclusive à la production agricole, les politiques alimentaires se renouvellent et se complexifient sous l'effet d'initiatives locales. Elles s'inscrivent désormais aussi dans des projets d'aménagement du territoire et plus seulement dans des problématiques de satisfaction des besoins alimentaires et de maintien du revenu des producteurs (MARSDEN, 2009). Néanmoins il est aujourd'hui, comme hier, impensable d'envisager un développement de l'agriculture locale à même de nourrir entièrement la mégapole francilienne à partir de produits de proximité (BILLEN *et al.*, 2012). L'impossibilité pour les représentants des mouvements locavores comme pour les pouvoirs publics locaux d'imposer un agenda allant à l'encontre de la PAC et des stratégies du syndicalisme agricole dominant aux plans national et européen rend peu probable une modification radicale de l'agriculture du bassin parisien. De surcroît, l'attachement des populations indigènes et immigrées à des produits alimentaires non productibles dans le finage francilien implique une logistique alimentaire ouverte sur l'extérieur. Toutefois, cette double contrainte n'interdit pas de réinterroger les systèmes de production agricoles, de redéfinir les politiques alimentaires urbaines et de poser clairement les obligations et les rôles de chacun.

- 3 -

Les terres agricoles, au cœur des processus d'étalement urbain et de recomposition des territoires

Quels que soient les villes et les Pays, les terres agricoles ont toujours représenté une réserve foncière primordiale pour l'urbanisation ou la construction d'infrastructures pour la ville (WEBER, 1899 ; HURIOT et BOURDEAU-LEPAGE, 2009). En effet, la proximité, voire la contiguïté, entre la ville et les activités agricoles est une donnée permanente, et le processus d'urbanisation se réalise le plus souvent au détriment des activités agricoles, qui tendent à se reporter toujours plus loin mais généralement en bordure de la ville. L'artificialisation des terres agricoles¹² est ainsi passée, en France, d'un rythme de 54 000 hectares par an dans la décennie 1982 - 1992 à 86 000 ha en 2010 (Agreste Primeur 2011). Cette croissance, qui dépasse largement celle de la population, correspond à l'équivalent de la consommation de la surface d'un département tous les 7 ans et fait la part belle au modèle du pavillon avec jardin, dans un lotissement peu avare d'espace. Aujourd'hui, les espaces artificialisés occupent d'après l'enquête Teruti-Lucas, 9,4 % du territoire national, soit 5,1 millions d'hectares¹³, et 90% de leur croissance s'est réalisée, entre 2000 et 2006, aux dépens de terres agricoles (Commissariat général au développement durable, 2011).

L'*Ile-de-France* ne fait pas exception à cette règle, et son urbanisation, réalisée par cercles concentriques puis en doigts de gants, a contribué à la disparition progressive de nombreuses exploitations agricoles, repoussées sur de nouvelles terres au profit de la construction de bureaux ou d'habitations parfois très gourmandes en surface comme les pavillons, mais aussi d'infrastructures au service de la ville telles que routes et autoroutes, installations de traitement des déchets ou infrastructures de production d'énergie par exemple.

3.1. Le processus d'urbanisation des terres agricoles en Région Ile-de-France

Techniquement plus aisées à lotir et moins patrimonialisées que les espaces forestiers, les terres agricoles constituent, en *Ile-de-France*, le domaine privilégié d'extension de la ville et de ses infrastructures. Aujourd'hui encore, bien que très encadrées, les possibilités d'extensions urbaines planifiées par le SDRIF de 2008 (toujours en cours de révision¹⁴) sont largement dirigées vers ces terres, les bois faisant l'objet d'une protection plus stricte.

Il s'agit là d'un phénomène historique. En effet, on s'accorde à considérer que l'urbanisation de Paris a commencé par se faire dans les limites concentriques fixées par les différentes fortifications ou barrières, à l'intérieur desquelles les exploitations agricoles destinées à nourrir la capitale (produits maraichers et laitiers essentiellement) se voyaient peu à peu remplacées par des habitations sans cesse plus hautes finissant par congestionner tout l'espace, jusqu'à l'extension suivante du périmètre (HAZAN, 2002). Mais à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, l'agglomération parisienne a pu s'étendre, sans importante contrainte de site, sur les plaines maraîchères limitrophes de son cœur historique (plaine de Saint-Denis) puis via les terres cultivées de fond de vallée, en suivant les grands axes de communication qui y ont été aménagés (SELLIER, 1921). Le mouvement d'urbanisation qui se déploie, touche alors, au-delà de Paris, la « région parisienne », dessine de nouvelles zones concentriques ou en doigts de gants, le long des routes ou voies de chemin de fer, et donne lieu, sur des terres agricoles fraîchement reconverties, à des vagues de lotissements qui se propagent dans un laisser-faire quasi total en dépit de timides réglementations (VALADE, 2008).

Il faut attendre le premier Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (le SDAURP) de 1965 pour que soit édictée une véritable politique d'aménagement et pas seulement une série de mesure visant à doter le tissu urbain des équipements manquants. L'initiative de départ vise à organiser l'extension urbaine et dépasser le caractère monocentrique de Paris en promouvant une multacentralité de villes nouvelles (Évry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart...), où l'équilibre emploi/résidence devait être rétabli, à l'aide de grands programmes de constructions de logements et d'infrastructures de transports souvent réalisés sur de très riches terres agricoles (FOURCAUT *et al.*, 2007). Grâce à l'équipement d'un nombre toujours plus grand de ménages en automobiles, les opérations d'aménagement des grands ensembles urbains des années 1970 se libèrent

des contraintes de topographie des réseaux de transport en commun et investissent les grands plateaux céréaliers qui font l'identité des paysages franciliens.

Aujourd'hui, c'est aussi l'éloignement des zones résidentielles qui influence le choix de localisation des grandes infrastructures urbaines au cœur des territoires agricoles. Le processus d'urbanisation est devenu plus diffus et moins homogène que dans les années 70, de type *leapfrogging*, ou en doigts de gants le long des infrastructures de transport et avec des poches d'urbanisation, localisées autour des grandes villes nouvelles, mais aussi de bourgs ou villages dont la taille augmente (BERGER, 2004). On note ainsi une cohabitation de plus en plus fréquente de zones d'habitation ou d'infrastructures, et d'espaces ouverts ou de loisirs, au sein desquels l'activité agricole occupe une part tout à fait dominante.

De grands projets d'aménagement de la Région ont été mis en place, et au SDAURP a succédé en 1994 le SDRIF (Schéma Directeur de la région Ile-de-France), dont une nouvelle révision doit probablement prendre effet en 2013. Document d'urbanisme de portée régionale, le SDRIF doit respecter l'ensemble des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il peut même devancer les attentes en planifiant de façon relativement précise les utilisations de l'espace ayant les mêmes effets que les SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale) et les DTA (documents d'urbanisme d'Etat). Il accorde une place particulière à la protection des espaces agricoles et de nature. Parce que la loi règle ses rapports de façon précise avec les chartes des parcs naturels régionaux auxquelles il est subordonné, il doit se calquer sur des normes très strictes quant à la préservation des espaces boisés. Par ailleurs, l'environnement institutionnel, en particulier la diffusion du concept d'Agenda21, a provoqué une prise de conscience quant à la nécessité d'inclure dans les objets de la concertation les questions de protection de la nature. La programmation du SDRIF s'inscrit ainsi explicitement dans une démarche de type Agenda21 et reconnaît la valeur de ses espaces agricoles et la nécessité de les protéger, en particulier dans les zones périurbaines (BREDIF et PUPIN, 2012).

En dépit de ces tentatives de maîtrise de l'étalement urbain et de la consommation anarchique de sols, le foncier agricole continue à diminuer à un rythme élevé, soit environ 1.200 ha par an (moyenne annuelle 2000 - 2010), après avoir atteint un pic de 2.500 ha par an sur la période 1990 - 1994 (DRIAF, 2011). Par ailleurs, le prix moyen des terrains agricoles acheté par des non agriculteurs a connu une très forte augmentation entre 1994 et 2008 : les prix ont été multipliés par 5 en valeur absolue, entraînant un fort accroissement du nombre et du volume des transactions. Cette tendance haute a connu une accélération depuis 2004, avec le doublement du prix moyen sur 4 ans, qui permet d'établir une forte corrélation entre l'envolée des prix sur les marchés agricoles et naturels d'une part, et sur le marché immobilier francilien d'autre part (IAU, 2009).

3.2. Les conflits d'usage de l'espace, révélateurs des tensions autour du foncier agricole

Un bon moyen de juger à la fois de l'avancement de l'urbanisation aux dépens des terres agricoles et de son caractère controversé consiste à étudier les conflits provoqués par ce mouvement, et tout particulièrement à analyser les conflits d'usage de l'espace en Région *Ile-de-France* (DARLY et TORRE, 2013). L'extension spatiale des villes est un processus banal, qui consomme des espaces naturels, agricoles ou forestiers, pour les transformer de façon irréversible en terrains bâtis ou artificialisés. Mais, derrière ce constat universel se cache une diversité de modes d'expansion de l'espace construit, qui n'ont pas toujours les mêmes impacts sur le fonctionnement des territoires agricoles périurbains et provoquent des formes différenciées de réactions et d'oppositions des populations locales. Le cas de l'*Ile-de-France* révèle le passage intéressant d'un front d'urbanisation continue, progressant au détriment des terres agricoles les plus proches, à une dynamique multi-scalaire, qui construit une mosaïque d'usages différenciés des terres à l'échelle de la métropole.

3.2.1. Les avancées des fronts urbains

Longtemps alimentées par la conquête progressive des terres les plus proches du front d'urbanisation, les zones de contacts topographiques entre espaces agricoles et territoires de la ville étaient alors limitées et les situations susceptibles de générer des conflits de voisinage entre usagers agricoles et urbains rares et peu diversifiées. Dans la configuration de l'*Ile-de-France* des années 1960-1970, une situation d'actualité dans les périmètres des villes nouvelles, le volume des terres exploitables soustraites à la filière agricole devient rapidement une source de désaccord entre divers services de l'administration d'Etat ainsi qu'entre ces derniers et les organismes professionnels agricoles. Toutefois, ces tensions resteront longtemps contenues grâce aux mécanismes d'indemnisation et de relocalisation mis en place lors des procédures d'expropriation. BRYANT (1986) a ainsi montré que les modalités d'expropriation accompagnant le développement des grands projets d'aménagement de la banlieue parisienne ont même parfois permis d'améliorer les conditions de travail des exploitations agricoles, grâce au réinvestissement des indemnités reçues dans l'appareil productif. De plus l'accroissement de la taille du marché urbain a pu constituer un débouché lucratif, si bien que certaines exploitations fruitières se sont agrandies en se délocalisant un peu en retrait du front urbain (BRYANT, 1986).

Mais la coexistence ville dense/agriculture n'est pas la seule source potentielle de conflits dans les périphéries d'agglomération. Les terres agricoles se trouvent maintenant au cœur des multiples tensions dues à la forte proximité géographique de la fonction résidentielle et des autres fonctions urbaines, et tout particulièrement au développement des infrastructures de service et industrielles au service de la ville. Ce phénomène est lié aux évolutions connues par les métropoles de la plupart des pays industrialisés de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1950, et tout particulièrement à leur rapport évolutif avec les activités industrielles. On assiste en effet, après la concentration des manufactures dans les pôles urbains, voire l'édification de ces derniers autour des usines, à un desserrement des industries des centres villes vers la banlieue, le plus souvent pour des raisons d'hygiène, de disponibilité foncière ou

de volonté de reconquête du centre par des populations aisées. Pour répondre à une demande générée par l'attractivité des pôles urbains ou provoquer leur exurbanisation, sont ainsi créées les premières « zones industrielles » en Angleterre, puis en France, dans les années 1950-1960.

Par la suite, le processus de tertiarisation des activités et l'avancée du front des habitations font évoluer les cahiers des charges de ces zones et l'industrie doit de nouveau se délocaliser aux limites du rural, tandis que s'ajoutent des règles de sécurité ou de protection environnementale. Les normes relatives à la sécurité repoussent dans un rayon de plus en plus grand les sites d'extraction de matériaux nécessaires à l'édification des villes. Enfin, le renforcement des conditions de retraitement des déchets urbains (solides et liquides) implique la multiplication des sites d'enfouissement, de traitement ou d'incinération, qui, pour des raisons sanitaires doivent être éloignés des zones denses. Il en résulte une multiplication des infrastructures au service de la ville, qui s'installent souvent dans des zones rurales ou périurbaines lointaines, au grand dam des populations locales, dépositaires des inconvénients de la grande ville, sans en retirer beaucoup d'avantages. *L'Ile-de-France* ne fait pas exception à la règle, et les infrastructures de toutes natures, en particulier le traitement des déchets, les infrastructures de production d'énergie et de transports (autoroutes/aéroports) viendront occuper une partie du périurbain francilien.

Les travaux relatifs au processus de desserrement des fonctions urbaines dans la périphérie des agglomérations ont démontré que celui-ci touche aussi bien les fonctions industrielles (DELISLE et LAINE, 1998) que résidentielles, (BERGER, 2004). Or, l'analyse fine de leur géographie à l'intérieur des territoires périurbains montrent que la proximité des axes de transport est un facteur déterminant de localisation des sites industriels et, dans une moindre mesure, des zones résidentielles. Ainsi, alors que le desserrement urbain aurait pu être l'occasion d'organiser la mise à distance des habitations de l'activité industrielle, la force de polarisation des infrastructures de transport recrée au sein des territoires ruraux périurbains des situations de voisinage sources de tensions et de conflits, autrefois caractéristiques du cœur d'agglomération. Elle fait le lit d'analyses de type *Nimby*¹⁵, qui postulent que les riverains ont des attitudes égoïstes, souhaitant le développement d'infrastructures sans vouloir les assumer dans leur environnement immédiat. De manière plus générale, elle interroge directement le devenir des terres agricoles, qui se trouvent dispersées et pour ainsi dire mixées avec des zones d'usages différents, parmi lesquels les usages résidentiels et d'infrastructures, ou encore les usages de loisirs.

Dans le modèle le plus récent d'étalement urbain, celui de la ville diffuse et des semis de bâtis de plus en plus lâches, plus de 80% de l'espace est occupé par des espaces ouverts, parmi lesquels, et c'est un trait marqué en *Ile-de-France*, les zones agricoles sont nettement majoritaires (BOISSON, 2005). Ainsi, en plus d'une consommation annuelle accrue de terres agricoles, l'interpénétration de plus en plus complexe des espaces fonctionnels urbains et agricoles se trouve à l'origine d'une reconfiguration permanente des parcelles agricoles et d'une multiplication des lieux de contact entre ville et agriculture, en particulier dans la ceinture verte, qui favorisent les tensions et conflits de voisinage (DONADIEU, 2000).

Enfin, apparaît le phénomène plus politique du développement des dispositifs territoriaux dédiés à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel, du cadre de vie rural et de l'environnement (Zones Natura 2000, Trames Vertes et Bleues, Parcs Naturels Régionaux). Ces dispositifs de gestion, mobilisés par les collectivités locales ou des acteurs plus militants en réaction à l'avancée du front urbain ou à la dégradation de certaines fonctions écologiques du milieu, peuvent être des laboratoires d'expérimentation nécessaires à la préservation d'activités agricoles traditionnelles (par la spécialisation productive du foncier) mais aussi à l'émergence de nouvelles modalités de valorisation des ressources naturelles (productives, services éco-systémiques) (ALIE et BRYANT, 2003 ; POULOT, 2011). L'implication des populations locales dans les processus d'adoption de ces cadres reste cependant variable (LASLAZ *et al.*, 2010) et parfois critiquée (ALPHANDERY *et al.* 2012). Ils peuvent à ce titre être perçus négativement lorsqu'ils contrarient des stratégies de gestion patrimoniale du foncier ou des arrangements locaux incompatibles avec les cadres d'action envisagés.

3.2.2. Les conflits d'usage en Région ile-de-France : une affaire de terres agricoles

Le périurbain francilien est ainsi devenu une mosaïque de zones destinées à des usages différenciés de l'espace, qui cohabitent sans que les délimitations de frontières ou les contiguïtés soient pour autant toujours harmonieuses ou faciles à gérer. L'analyse statistique des conflits d'usage de l'espace nous en dit davantage sur ces tensions et leurs manifestations et révèle que la multiplication des causes de frictions dans les périphéries des agglomérations tend à placer les terres agricoles au cœur de nombreux conflits, qui ont tous pour enjeu principal les modalités d'usage du sol. Un travail de recension, réalisé à partir de trois sources complémentaires (analyse du Contentieux, de la Presse Quotidienne Régionale, en l'occurrence le Parisien, et d'entretiens à dire d'experts et d'acteurs¹⁶) montre en effet que l'essentiel des conflits d'urbanisation se déroule sur des terres d'origine agricole et se trouve en lien direct avec le front d'urbanisation, qu'il s'agisse des discussions sur les documents d'urbanisme et les autorisations de permis de construire (MELOT, 2009), des oppositions au sujet de la mise en place de projets d'infrastructures (PHAM *et al.*, 2012), ou des controverses portant sur la construction de lotissements d'habitations (DARLY, 2008).

La littérature nous invite à ne pas considérer que la diversité des conflits liés aux usages des sols agricoles se réduit à la seule opposition entre les intérêts des urbains et ceux des agriculteurs (CADÈNE, 1990 ; WOODS, 2005 ; BOSSUET *et al.*, 2011 ; DARLY, 2012, DARLY et TORRE, 2013). Ce serait procéder à des assimilations fallacieuses entre la destination agricole de la terre et l'activité de l'usager agriculteur d'une part, entre la destination des terres à un usage agricole et leur usage réel d'autre part, et enfin entre l'existence et la propriété de terres agricoles et la volonté de maintien d'une activité agricole. On constate par exemple que l'intervention des acquéreurs non agricoles de terres agricoles correspondait, en 2008, à 75% des acquisitions (en valeur) et 47% en surface. Ces achats ont entraîné un doublement des prix entre 2004 et 2008 (IAU, 2009). Dans le même ordre d'idées, DARLY (2009) montre que les conflits entre agriculteurs et résidents sont largement minoritaires en *Ile-de-France* :

ils ne représentent que 12% de l'ensemble des conflits d'usage de l'espace agricole et 6% du corpus des requêtes contentieuses entre 2005 et 2006¹⁷.

En réalité, la majorité des conflits liés à l'usage des terres agricoles se déroule dans une autre arène, qui peut se décrire à partir de l'affrontement de deux grands groupes d'intérêts, auxquels se rattachent des personnes physiques ou morales. Il s'agit de l'opposition entre les intérêts de défense de la qualité du cadre de vie et de l'environnement des populations résidentes d'une part, et les intérêts de valorisation ou d'occupation urbaine du foncier non bâti d'autre part (qui représentent 85% du corpus de la presse et 83,5% du corpus du contentieux administratif). L'origine de ces conflits est liée soit à l'urbanisation, anticipée ou illégale, des terres agricoles (notamment et de façon très récurrente les dépôts de déchets et l'installation de communautés nomades), soit, à l'inverse, à la volonté de préservation réglementaire et administrative de la vocation agricole du foncier non bâti (zonage A ou N des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUs), refus de permis de construire, classement de sites, etc.). Ainsi que le faisait remarquer CADÈNE (1990), « dans les collectivités rurales péri-urbaines où se développe (...) un double marché foncier, celui des terres agricoles et celui des parcelles à bâtir, vendues dix fois plus chères, le contrôle de l'offre de terrains pour la construction devient l'enjeu majeur autour duquel s'organisent les groupes sociaux et leurs actions ».

Ces conflits et divergences d'intérêts se développent par ailleurs à trois niveaux dans le processus d'urbanisation péri-urbaine : à l'échelle des aménagements régionaux lors de conflits liés à l'aménagement de grandes infrastructures, à l'échelle de la commune pour la maîtrise de l'espace communal, et à l'échelle infra-communale, pour des oppositions purement locales (CADÈNE, 1990).

En *Ile-de-France*, les conflits liés à l'aménagement du territoire régional se cristallisent principalement autour de trois types d'infrastructure : les infrastructures routières, les sites de traitement des déchets (décharges et incinérateurs) et les sites d'extraction minière. On constate ainsi que ce ne sont pas uniquement les infrastructures génératrices d'étalement urbain (voies de circulation, zone artisanale) qui font l'objet d'une remise en cause des choix de l'aménagement régional. Celle-ci concerne également la nature et l'ampleur des flux de matières qui circulent entre l'agglomération centrale ou les pôles secondaires et les périphéries rurales. Ces conflits introduisent ainsi très clairement dans le débat sur l'aménagement régional la question de la durabilité des liens entre les différents territoires de la métropole régionale. Ils sont fortement soutenus et impulsés par les populations locales, par le biais des fédérations associatives capables de les représenter au niveau régional, mais aussi par les élus de communes rurales. Souvent fortement médiatisés, ils traduisent l'opposition des populations locales à des décisions publiques qui ont été prises en dehors de leur consentement, ou le fait que leurs revendications n'ont pas été prises en compte (PHAM *et al.*, 2012).

Les conflits pour la maîtrise de l'espace communal s'expriment publiquement dans la presse lors des premières étapes d'élaboration des documents d'urbanisme tels que PLUs ou SCOTs par exemple. Ils ont pour objet principal l'ampleur et les

Tableau 2 – Les trois grandes catégories de conflits d’usage des espaces agricoles du périurbain en fonction des objets de confrontation

Grandes catégories des conflits d’usage des espaces agricoles dans le périurbain francilien	Principaux intérêts protégés par les acteurs à l’origine du conflit	Part des conflits du corpus Presse (%)	Part des conflits du corpus contentieux (%)
Cat. 1 : Lutte contre l’urbanisation et l’activité industrielle (infrastructures routières, carrières, décharges, zones d’activités, zones de logement, stationnement mais aussi épandages)	Qualité du cadre de vie et de l’environnement (Élus locaux, Associations environnementales)	81 %	49 %
Cat. 2 : Refus des règles d’inconstructibilité du foncier (classement de sites, règlements d’urbanisme, refus de permis)	Gestion patrimoniale du foncier non bâti Accès au logement ? (Propriétaires fonciers, Chambres consulaires)	4,5%	34%
Cat. 3 : Lutte contre les nuisances agricoles (feux de chaumes, forages d’irrigation, industries amont et aval)	Qualité du cadre de vie et de l’environnement (Populations résidentes, élus locaux)	14%	15%

Sources : *Le Parisien* 2003-2005, *Données tribunaux administratifs 2005-2006* (d’après Darly, 2009)

modalités de l’offre foncière de la commune, le classement des terres ou la possibilité de constructibilité, qui font l’objet d’un vif débat entre différents groupes d’acteurs locaux. A cette occasion, se met en place la formation d’alliances entre groupes d’acteurs (BOSSUET *et al.*, 2011), dont les pouvoirs d’influence et d’action restent très variables d’un territoire à un autre, au sein même de la couronne périurbaine francilienne¹⁸, et qui s’opposent sur la vision du développement de leur territoire. Ces conflits se poursuivent souvent, une fois le document de PLU voté, devant les juges administratifs, par un recours aux requêtes en annulation contre les permis de construire (positifs ou négatifs) délivrés par les maires sur la base des règlements adoptés.

Enfin, les conflits de niveau infra-communal résultent de l’engagement des habitants des quartiers récemment urbanisés (parfois depuis plus de 20 ans) dans la défense de leur cadre de vie. Ils s’opposent à la fois aux usages productifs agricoles ou

industriels de l'espace source de nuisances (brulage en plein champ, implantation d'éolienne) mais également à des usages résidentiels alternatifs (cabanons, caravanes, etc.) qui ne correspondent pas aux critères de valorisation sociale qu'ils sont venu rechercher dans un environnement rural traditionnel. Contrairement aux différents de voisinage ou aux problèmes de vols de récolte, qui restent de l'ordre de l'interindividuel, ces conflits, spécifiques d'une époque et caractéristiques de certains territoires périurbains de l'*Ile-de-France*, sont portés par des acteurs collectifs qui défendent une ruralité plus résidentielle et exclusive que productive et ouverte.

3.2.3. Controverses autour de la reconversion des sols agricoles

Les controverses sur la maîtrise de l'étalement urbain concernent également la place occupée par l'agriculture comme fonction économique sur le territoire communal. Cette fonction est prise en compte par le droit de l'urbanisme, qui impose que la constructibilité dans les zones agricoles soit en lien avec l'activité de production. Une des manifestations des stratégies patrimoniales des agriculteurs est la pression en faveur du changement de destination du bâti agricole. Plusieurs phénomènes concourent à une forte demande en ce sens : le développement de l'agritourisme (comme complément d'activité), le vieillissement de la population agricole dans un contexte où les reprises pour installations se raréfient (la problématique n'est plus alors celle du complément d'activité, mais d'une transition hors de l'activité agricole) et enfin la perspective d'une revente au profit d'usages non agricoles.

Les problèmes posés par le changement de destination du bâti agricole mettent en évidence la spécificité des enjeux dans les zones agricoles par rapport aux espaces naturels (GERMAIN et THAREAU 2010). On y voit la contradiction entre l'intérêt collectif des agriculteurs comme propriétaires gestionnaires d'un patrimoine et l'intérêt collectif de la profession agricole comme ensemble d'exploitants vivant d'une activité productive (BERTRAND *et al.*, 2006), ou encore entre la préservation d'une ressource collective et la réalisation de la rente foncière, qui vaut pour la protection des espaces non bâtis mais aussi pour le bâti agricole. Ce problème est clairement perceptible dans la polémique qui oppose, dans plusieurs communes franciliennes, les services déconcentrés aux élus au sujet du devenir des sièges d'exploitation. Ces bâtiments, convertis pour le tourisme ou pour un usage résidentiel privé, sont autant de ressources stratégiques perdues pour l'agriculture comme bien commun préservant le devenir de l'activité au niveau du territoire.

Le paradoxe de l'autorisation des changements de destination est de générer un besoin de constructibilité accru pour le bâti agricole, en raréfiant les possibilités d'acquisition, dans la mesure où les installations nouvelles d'agriculteurs se traduisent par des constructions nouvelles et non par la reprise du bâti existant. C'est là un élément clef des critiques des services de l'Etat concernant l'absence de vision prospective des communes sur l'avenir de l'activité agricole¹⁹. En effet, l'avancée du front urbain aux portes des zones agricoles y valorise les stratégies patrimoniales, tout en provoquant la recherche de nouvelles localisations pour le bâti agricole, et par conséquent accentue la rareté de ce type de bien. L'étalement urbain et le mitage conduisent à un enclavement du bâti agricole et suscitent des délocalisations de sièges d'exploitation que les contraintes de mises aux normes et de modernisation ne

suffisent pas à expliquer. Quand la constructibilité, par nature limitée, est captée au profit de stratégies patrimoniales, le foncier bâti destiné à un usage agricole devient un bien rare.

En outre, les enjeux de planification des sols sont bien présents dans les conflits autour de l'usage des espaces agricoles. En effet, l'analyse du contentieux administratif francilien montre que si la majorité des recours sur les questions d'urbanisme concerne des litiges sur des permis de construire, 24% des litiges d'urbanisme portent de manière spécifique sur les questions de zonage. Sur l'ensemble des affaires relatives aux conflits d'usage de l'espace (utilité publique, environnement,...), les recours visant les documents d'urbanisme représentent ainsi environ 10 % des litiges sur une période de vingt ans (PHAM et KIRAT, 2008). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces recours n'émanent pas forcément de propriétaires qui s'opposent au classement ou au maintien de leur parcelle en zone agricole ou naturelle. Ils proviennent également, dans des proportions importantes, de détenteurs de terrains destinés à la construction, mais sur le moyen ou long terme. Cela signifie que les litiges entre propriétaires fonciers et conseils municipaux ne se limitent pas à l'alternative entre préservation et urbanisation. Ils ont également pour objet le rythme de l'urbanisation. Les conflits se déplacent alors du débat sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles vers un autre débat, celui des modalités de cette consommation. Ils traduisent la pression exercée sur les élus locaux à l'occasion de l'élaboration des zonages, en particulier lorsque ces élus souhaitent organiser l'urbanisation par étapes, en distinguant urbanisation à court terme et réserves foncières à plus long terme. Le sentiment d'iniquité des propriétaires s'explique dans ce contexte moins par le fait que la rente foncière est remise en cause en son principe, que par le fait qu'elle se trouve ainsi différée dans le temps.

- 4 -

L'agriculture au cœur des enjeux et agendas politiques

Le bilan réalisé dans les paragraphes précédents sur la place et le rôle de l'agriculture en *Ile-de-France*, ainsi que sur les possibilités d'occupation ou de reconversion des terres et les tensions qu'elles provoquent, nous interroge sur l'avenir des activités agricoles dans la Région Capitale. Il renvoie également à des enjeux de développement et de gouvernance pour le futur, et tout spécialement à la question de la place de l'agriculture dans les paysages et les pratiques alimentaires et de loisir des franciliens. En particulier, la question de la préservation des sols se pose de manière aiguë. Les attentes en matière de disponibilité foncière, les priorités d'usage et leur conservation sont au cœur des programmes d'aménagement de l'Ile-de-France. De manière plus mineure, mais avec davantage de force chaque année s'affirme la problématique de la souveraineté alimentaire de la ville de Paris, ainsi que de la pérennité des agricultures urbaine et périurbaine et de leurs productions.

Les réponses à apporter à ces questionnements, en termes de gouvernance ou d'action publique, s'inscrivent encore en filigrane dans les politiques locales ou nationales. Bien évidemment multiples, fragmentées et interconnectées elles font écho dans leur ensemble à un changement de perspective, qui replace l'activité agricole au cœur des préoccupations des sociétés urbaines, pour des motifs environnementaux, esthétiques ou alimentaires (TORRE, 2013). Les enjeux de l'agriculture en milieu urbain ou périurbain renvoient également à l'accroissement du prix des denrées alimentaires, préoccupation qui atteint également une partie de la population de l'*Ile-de-France*. Dans tous les cas, l'agriculture se retrouve au cœur d'une demande sociale croissante de la part des urbains, ce qui justifie sa réinscription sur les agendas politiques, et tout particulièrement des politiques régionales.

Les mouvements institutionnels les plus récents, comme le lancement du PRAD (Plan Régional d'Agriculture Durable) par la Préfecture, la révision du SDRIF avec de fortes tensions entre Préfecture et Conseil régional et les difficultés à le faire adopter par l'Etat, la création de Terres de lien en Ile-de-France, le dynamisme de la fédération des AMAP, le lancement des Etats généraux de la conversion écologique et sociale par le Conseil régional, les actions nouvelles des chambres d'agriculture, les "territoires de résistances" (Triangle de Gonesse, Marne et Gondoire, Plateau Centre Essonne, Plaine de Montjean...), le « plan biodiversité » de la Ville de Paris, les conférences sur le volet agricole du Grand Paris... témoignent de l'actualité politique de ces questions et de la vigueur des interrogations sur la place de l'agriculture dans la Région. Encore faut-il comprendre comment ils se rattachent aux évolutions socio-économiques qui traversent la région capitale et ses populations.

4.1. Désirs de nature, pour des urbains et des rurbains

Dès le XIX^{ème} Siècle, fleurit, à Paris et dans d'autres métropoles, la vogue des jardins et des parcs publics dans la ville, avec une double volonté d'assainissement de la cité par la création d'espaces de respiration et verdure mais aussi de récréation de la campagne à la ville. Les rues et les avenues se voient bordées d'arbres sous l'influence hausmanienne. Les parcs s'ouvrent à une population que l'on qualifierait aujourd'hui de classe moyenne et donc à des personnes qui vivent et travaillent dans la cité. On voit sans doute apparaître pour la première fois l'idée selon laquelle la ville est *self contained*, ou auto suffisante. Il ne serait plus nécessaire de s'en éloigner, puisque parcs et jardins proposent des récréations satisfaisantes de la campagne et de ses plus beaux points de vue, évitant des déplacements sans doute longs et coûteux dans des zones rurales éloignées et peut-être dépourvues des commodités de la cité !

Aujourd'hui, les bois et forêts de Paris, Vincennes, Boulogne, ainsi que les Parcs et jardins, ne suffisent pas à satisfaire la montée d'un désir de nature qui habite les urbains (BAILLY et BOURDEAU-LEPAGE, 2011). Ce dernier prend, en *Ile-de France*, deux formes quelque peu différentes selon qu'il concerne plutôt les habitants de la ville dense ou ceux des périphéries.

Pour les résidents, souvent nouveaux, des périphéries, c'est la recherche d'un environnement propice, qui corresponde à la fois à leurs attentes en matière de

confort et à la proximité avec la nature. On a beaucoup glosé sur les processus contestables de périurbanisation (voir par exemple BENGIS et SCHMIDT-THOMÉ, 2005), dans leurs dimensions positives (ORFEUIL, 2009 ; Kahn, 2006) ou négatives (NEWMAN et KENWORTHY, 1998 ; VANIER, 2008). Si pour certains ce mode d'habitat est une aberration écologique et urbanistique, sans compter les inconvénients en termes d'isolement social ou de coûts de transports, pour d'autres le bilan économique et environnemental n'est pas si mauvais et ce processus permet un accès au rêve d'un chez soi. En *Ile-de France*, le mécanisme se rapproche d'un mouvement de rurbanisation (BAILLY, 2009), concept qui traduit l'idée d'un urbain qui vit à la campagne et travaille à la ville. L'espace rurbain décrit par les auteurs correspond en effet à la physionomie des franges franciliennes, avec l'association du phénomène pavillonnaire et la dissémination des habitations qui conduisent à des localisations peu denses au sein d'un espace agricole (BAUER et ROUX, 1976).

Cette localisation en périphérie repose, on l'a vu plus haut, sur la volonté de disposer d'un habitat correspondant au standard des attentes d'une bonne partie de la population, un pavillon indépendant avec jardin, dans des zones où le prix du foncier est abordable à la classe moyenne. Il ne faut pas négliger, pour autant, le phénomène de désir de nature, qui porte aussi, à des degrés différents, une partie de ces résidents et repose sur un rejet de la grande ville, ou de la ville dense (BAILLY et BOURDEAU-LEPAGE, 2011 ; DEVERRE *et al.*, 2002 ; MONTEVENTI-WEBER *et al.*, 2008). Les nouveaux habitants des périphéries franciliennes sont à la recherche d'aménités paysagères et de nature. Ils demandent la nature à leurs portes et sont prêts à défendre ce privilège : en témoignent le développement et l'engouement pour les Parcs Naturels Régionaux. En *Ile-de-France* comme dans de nombreuses couronnes périurbaines, l'agriculture est omniprésente dans cette nature convoitée. A ce titre, elle est aujourd'hui convoquée dans de nombreux projets de territoire des collectivités locales (GUIOMAR, 2011), pour ses fonctions paysagères, mais aussi, et de plus en plus, de protection de l'environnement et de production de proximité. La figure la plus aboutie du rapprochement entre ville et agriculture est certainement celle des programmes agri-urbains. Attribué par la région *Ile-de-France* depuis 2005 à une dizaine d'initiatives locales préexistantes, ce label entérine des partenariats établis entre une diversité d'acteurs susceptibles d'agir sur l'espace agricole, les objectifs opérationnels de ces partenariats étant systématiquement la préservation du foncier agricole, le soutien du dialogue entre les agriculteurs et le reste de la communauté et le maintien des activités productives sur le territoire (IAU, 2004 ; POULOT, 2011)²⁰.

La question se pose de manière un peu différente pour les habitants des zones denses, qui ne peuvent ou ne veulent envisager une localisation à proximité des aires agricoles étendues. La solution réside dans l'intensification de la présence de la nature et de l'agriculture en ville, pour deux raisons. La première est le désir d'accroître les volumes d'espaces verts, par exemple le long des voies de transports comme l'installation de bandes enherbées sur le tracé du Tramway T3 de la petite ceinture de Paris, ou dans des Parcs ou jardins. Comme le montrent des enquêtes réalisées auprès des usagers de ces Parcs, à Paris (ARRIF, 2007) ou de manière plus générale (BOUTEFEU, 2005 par BOURDEAU-LEPAGE, 2013), l'espace vert est conçu comme un lieu s'exonérant de la congestion et de l'agitation de la ville ; naturellement calme,

tranquille et dépourvu de frictions sociales, assurant un trait d'union avec la nature : un endroit propre, sûr, et bien entretenu, qui permet une parenthèse dans la vie urbaine. C'est le sens de la coulée verte ou, de manière plus limitée, des îlots de verdure ou des toits maraîchers et des murs végétalisés, qui assurent une fonction écologique mais surtout une présence symbolique et paysagère du vert dans la ville.

Est ici posée la problématique de la nature en ville (ARNOULD *et al.*, 2011 ; Conseil Economique et Social, 2007), une nature urbaine qui doit permettre de préserver un certain niveau de biodiversité, mais surtout d'apporter un élément de naturalité dans un contexte d'artificialisation maximale dû à la présence des immeubles et bâtiments de bureaux, usines, et infrastructures de transport et de traitement de l'énergie, d'où l'intérêt de l'agriculture en ville, porteuse à la fois de dimension paysagère, de valeurs et de lien social.

4.2. Nourrir Paris ?

Les villes peuvent être considérées comme des écosystèmes particuliers, qui consomment des intrants, de l'énergie et des ressources humaines pour produire des activités économiques et des interactions sociales, ainsi que des excréta, déchets et émissions de tous types. Dans une analogie organiciste qui implique la question du rôle et de la place de l'agriculture en ville on évoque ainsi parfois, pour parler de Paris, le terme de métabolisme urbain (BARLES, 2007), ou la référence plus imagée au ventre de Paris, les fameuses Halles Baltar popularisées par Emile Zola, organe de digestion et de redistribution des productions agricoles exfiltrées à Rungis mais toujours présent.

La question qui se pose alors est celle de l'agriculture urbaine et périurbaine²¹ au service alimentaire de la ville. Il s'agit de nourrir la ville par les espaces proches, une solution qui est toujours d'actualité et plutôt croissante dans de nombreuses villes de pays émergents comme des pays développés ainsi qu'en témoignent MARSDEN et SONINO (2012) dans un billet récent citant les exemples de Toronto et Los Angeles. Cette option peut sembler vaine (DEVERRE et TRAVERSAC, 2012) compte tenu de l'importance des besoins même si la métropole parisienne a longtemps compté sur une agriculture urbaine, en particulier au niveau des fermes, des jardins ouvriers et des exploitations laitières jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle (BARLES, 2005 ; POUVREAU *et al.*, 2007). Mais elle pourrait se poser à nouveau dans le futur, pour au moins deux raisons. La première est la paupérisation d'une partie des populations des villes de la région, qui conduit d'ores et déjà à la mise en place de programmes agricoles pour constituer un complément d'alimentation (Terres en Ville 2010). La seconde, plus prospective, pourrait être liée à un renchérissement du prix de l'énergie, conduisant à une augmentation forte du prix des denrées alimentaires et donc²² à la nécessité de produire *in situ* une partie des biens consommés par les urbains.

Nous avons vu plus haut les possibilités offertes par l'agriculture périurbaine et les caractéristiques franciliennes, qui impliquent un grand nombre d'exploitations dans cette définition (Partie I). Ce type d'opération semble toutefois plus difficiles à réaliser en pleine ville pour l'instant pour variée que soit la fonction des jardins ou des autres

formes d'agriculture intra-urbaine. On retrouve cette volonté avec les expériences de jardins partagés dans Paris intra-muros. Créés au début des années 2000 et gérés par la Direction des Espaces verts de la Mairie de Paris, ils sont près de 70 en 2011 ; sous forme de parcelles collectives, ou temporairement distribuées entre allocataires, ils constituent le creuset de différentes fonctions, récréatives, pédagogiques, de lien social, à l'instar des phénomènes constatés dans d'autres grandes métropoles comme Montréal (DUCHEMIN *et al.*, 2010). La biodiversité cultivée y est considérable (plusieurs dizaines d'espèces pour des surfaces dépassant rarement l'are) et pour partie liée à la diversité culturelle et ethnique des jardiniers (POURIAS, 2011).

Une des limites les plus importantes se trouve bien évidemment dans la qualité médiocre des sols urbains, liée à la présence antérieure d'activités parfois fort différentes de l'agriculture ou même d'usages de nature polluants: non seulement les sols sont tassés, riches en nitrate et quelquefois pollués, souvent avec une forte teneur en métaux, mais on ne connaît pas toujours leur provenance ou leur origine et il est parfois bien difficile de définir leur traçabilité, surtout s'ils ont été déplacés. Cette difficulté conduit la Ville de Paris à mettre en place jusqu'en 2011 un protocole de remplacement systématique des sols dans les jardins nouvellement créés, même si aucune pollution n'est révélée par des analyses. Le protocole implique des transferts de « terres végétales » depuis d'autres zones de l'*Île-de-France*, sans traçabilité suffisante aujourd'hui. Cette question se pose de manière aiguë dans les jardins partagés, dont les usages alimentaires restent alors à prouver, et encore davantage dans les processus de reconversion des sols, dont le retour à l'activité agricole risque de se révéler bien difficile.

L'idée d'amener l'agriculture en ville n'est pas neuve. Déjà, dans les années 1970, les premiers *community gardens* voyaient le jour à New York²³ : parterres de fleurs et carrés de légumes devaient servir de ciment social face au délabrement des quartiers, et les expériences n'ont cessé de se multiplier depuis²⁴. Sans apporter (encore ?) de réponse complète ou totalement aboutie à la question de l'alimentation, le développement de l'agriculture urbaine apparaît, dans les pays industrialisés, comme un élément de réponse aux problèmes de souveraineté alimentaire et d'approvisionnement des villes. En effet, si les initiatives prises en ce sens sont nombreuses, dans un contexte de forte innovation et de créativité des urbains, les tentatives restent encore timides et souvent inachevées. L'agriculture en ville se caractérise aujourd'hui à Paris par un certain nombre d'opérations emblématiques. Il s'agit d'actions innovantes, comme les 3,7 hectares de verdure sur les toits de Paris, dont une partie sous forme de jardins partagés (depuis le plan biodiversité de Novembre 2011), de la culture dans des récipients divers accrochés au mobilier urbain, ou de la présence de ruches dans la ville, comme le miel béton.

Une autre vertu de l'agriculture urbaine peut résider dans ses fonctions environnementales, qui sont à vrai dire davantage reliées à des aspects ornementaux ou horticoles (TORRE et BOURDEAU-LEPAGE, 2013). On lui prête des avantages en termes de réduction des îlots de chaleur, par exemple avec l'installation de toits et de murs végétaux, qui permettent de lutter contre le bruit en jouant le rôle d'isolant, voire

de réduire et d'absorber une partie de la pollution grâce à la présence de micro-organismes dans la terre. Ou encore d'autres usages, comme la purification de l'eau et de l'air, ou l'utilisation des eaux grises pour l'irrigation des plantes d'ornement... Enfin, ses fonctions sociales sont évidentes, et d'ores et déjà fortement mobilisées dans le cadre des jardins partagés ou collectifs ; il s'agit des processus d'insertion de personnes en difficulté, ou encore de l'éducation des petits urbains, voire tout simplement du support à un tissu associatif qui se crée autour d'objets de nature. Et peut-être, dans le futur, l'instauration de circuits courts dans la ville, avec une relation directe entre le producteur et les consommateurs...

Enfin, les concepts avant-gardistes de tours vertes ou agricoles, occupées partiellement par des cultures à destination alimentaire, qui fleurissent actuellement, peuvent également paraître séduisants, car ils présentent l'avantage d'un approvisionnement régulier face aux aléas climatiques et saisonniers et concrétisent le rêve d'une ville parfaitement autonome et *self-sufficient*, voire la possibilité d'une filière intégrée avec une étape à chaque étage. Sans aller jusqu'à y voir une solution à la question de l'alimentation des villes, ils méritent l'attention, ne serait-ce que parce qu'ils prétendent économiser de l'espace, proposer une solution aux problèmes de disponibilité foncière et d'occupation des sols, et contribuer à l'élimination des coûts du transport des produits et de leur impact carbone (DESPOMMIER, 2010). Les tours présentent toutefois de nombreuses lacunes, voire des inconvénients sérieux. Reste en particulier à résoudre les problèmes d'élimination des rejets et déjections des éventuelles productions animales, à rendre compatible la proximité d'un habitat dense et l'utilisation de pesticides, à alimenter ces systèmes de culture en phytosanitaires... L'ampleur des innovations à concevoir et développer pour rendre ces systèmes compatibles avec nos formes urbaines ne permettra certes pas une autosuffisance alimentaire, mais pourrait un jour contribuer à accroître la place de la nature ou de l'agriculture dans Paris.

4.3. La montée des pouvoirs locaux

En *Ile-de-France* plus encore que partout ailleurs en France, le pouvoir régional vise à s'affirmer comme niveau privilégié de gouvernance territoriale. Il a pour lui l'expertise technique à l'appui de sa volonté politique, ainsi que l'antériorité de la démarche de planification, avec l'élaboration d'un schéma directeur régional dès 1994 (les schémas d'aménagement des autres Régions sont d'initiative plus récente).

L'incursion des Régions dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification de l'espace est généralement source de tensions politiques avec les communes et leurs regroupements (DURAN et THOENIG, 1999), même si les schémas régionaux ne peuvent produire d'effets contraignants à l'égard des documents d'urbanisme communaux qu'une fois retranscrits dans le cadre d'une règle édictée par l'Etat. Le principe de libre administration rend ainsi le volontarisme des Régions tributaire d'une disposition de l'Etat à coopérer, coopération d'autant plus conflictuelle que les majorités politiques s'opposent. Exacerbé en *Ile-de-France*, en raison de l'importance des enjeux politiques et économiques que concentre la Région capitale, ce rapport de force trouve une illustration flagrante dans le conflit

autour de la validation par décret du SDRIF par le gouvernement²⁵. De plus, la négociation politique se heurte à un agenda gouvernemental spécifique en matière d'aménagement du territoire, illustré encore récemment par le projet du Grand Paris.

L'enjeu de préservation des terres agricoles occupe une place singulière au sein de cet environnement institutionnel complexe, et l'affirmation de priorités en termes de protection des espaces non bâtis est clairement conçue dans le SDRIF comme un outil de maîtrise de l'étalement urbain. Face aux projets d'extension de l'urbanisation portés par des élus communaux, la Région entend proposer une démarche rationnelle d'aménagement assurant la continuité des espaces agricoles, naturels et boisés à l'échelle du territoire francilien, ainsi qu'une utilisation économe de l'espace lorsque sa consommation s'impose pour la satisfaction des besoins en logement et la réalisation d'infrastructures. Du coup, la confrontation des démarches de planifications régionale et communale aboutit à remettre l'Etat - garant de la cohérence entre les documents de planification au titre du contrôle de légalité - au cœur de la gouvernance territoriale (MELOT, 2009). Placés à l'intersection d'agendas locaux multiples, ses services se retrouvent en situation d'arbitrage, en particulier concernant la pertinence des politiques menées par les différentes collectivités locales.

L'action publique en matière de planification et de gestion du foncier agricole s'organise ainsi autour d'une trilogie : pouvoirs régionaux, pouvoirs communaux et services déconcentrés de l'Etat. Les débats et controverses autour des décisions opposent d'une part des pouvoirs locaux, porteurs de visions antagonistes en matière de maîtrise de l'urbanisation, et d'autre part ces mêmes pouvoirs aux services de l'Etat, qui introduisent leur propre évaluation lorsque sont instruits les documents d'urbanisme des communes. La position des services de l'Etat, observée dans le cadre des enquêtes publiques portant sur les projets de document d'urbanisme en *Ile-de-France*, consiste généralement à prendre appui sur les règles du schéma régional pour tenter d'obtenir des élus communaux qu'ils encadrent davantage la consommation de terres agricoles²⁶: près de 30% des observations de l'Etat portent ainsi sur les espaces naturels ou agricoles (DARLY et MELOT, 2011)²⁷. Mais il ne se montre pas toujours en cohérence avec les schémas d'aménagement de l'Ile-de-France, et ses propres objectifs politiques peuvent venir en contradiction avec les règles de bonne conduite urbanistique qu'il tente d'inculquer aux collectivités territoriales. Par exemple, le projet d'une grande concentration universitaire et de recherche à Saclay met à mal un riche espace agricole, et fait l'objet de résistances des riverains comme des agriculteurs du plateau...

- 5 -

Conclusion

En 1930, le peintre POULBOT et ses amis créaient le vignoble de Montmartre, qui a acquies une réputation mondiale, davantage due à sa situation exceptionnelle au cœur de l'un des quartiers emblématiques de la capitale qu'à la qualité intrinsèque de ses productions. L'agriculture francilienne est-elle condamnée au même type

de paradoxes, voire à se réduire à l'état de gadget pour des urbains boboïsés ou d'accessoire paysager dans une représentation muséographique de la région à destination de touristes toujours plus nombreux ?

Notre article montre à l'évidence que les tensions restent fortes et que la présence d'une agriculture active et d'industries agroalimentaires puissantes n'est pas le moindre des paradoxes d'une région profondément tournée vers les activités de services et d'innovation. Certes, la problématique agricole vient s'inviter de manière insistante au cœur des projets d'aménagement et dans les décisions des politiques, au niveau régional, départemental ou communal. En témoignent l'intérêt pour le développement de l'agriculture périurbaine ou pour la souveraineté alimentaire de la ville de Paris, mais avant tout l'évidence du rôle tenu par les problématiques agricoles et agro-alimentaires dans les dynamiques socio-économiques de la Région Ile-de-France, au premier rang desquelles les questions d'usage, de transmission et de reconversion des sols agricoles à destination du développement urbain, ainsi que la place et le rôle joué par les Industries agro-alimentaires dans la richesse de la Région. Mais il est difficile de rendre compatibles toutes ces dimensions, souvent contradictoires, et encore plus de les articuler avec les autres sources de richesse de la Région et les désirs contrastés des citoyens franciliens.

Aujourd'hui, les tensions entre différentes visions, voire différents types d'agricultures ou d'activités agro-alimentaires, restent vives en Ile-de-France, mais de grandes tendances s'affirment, parfois encore à l'état d'ébauche :

- les dimensions d'occupation des sols, paysagères et ludiques de l'agriculture prennent le pas sur la fonction nourricière ;

- les agricultures de proximité ou urbaines ont le vent en poupe, pour des raisons qui ne tiennent pas toutes à la qualité ou à la traçabilité des produits, mais sont souvent liées à des préoccupations sociales et écologiques ;

- les IAA continuent à jouer un rôle essentiel dans l'activité économique de la Région, qu'il s'agisse de la production céréalière en grande culture ou de la localisation des sièges de grandes entreprises ou coopératives au cœur de la ville de Paris

Du coup, les problématiques d'occupation des sols, de conversion et de consommation de terres agricoles, ainsi que l'interpénétration des usages agricoles, industriels et de services revêtent une importance cruciale car elles conditionnent la croissance de l'agglomération parisienne et son développement sur l'espace francilien. Mais se pose également, et de manière insistante, la question du devenir des espaces agricoles appelés à muter dans leurs fonctions, leur capacité à entrer dans une phase de transition agroécologique et à se reconnecter aux besoins alimentaires des populations locales. Bien que dépendante des évolutions futures de la PAC la céréaliculture francilienne centrale dans le système agroalimentaire local reste puissante, alors même que les processus de spécialisation de l'agriculture intensive, qui posent des problèmes de pollution, de pérennité des paysages et d'aménagement des espaces

Paris, métropole agricole ?

verts, ont distendu les liens entre l'agriculture et son espace d'accueil. Cette désunion réinterroge la construction d'une alimentation durable de la ville et d'une agriculture dite de proximité, au sein de laquelle les productions alternatives pourraient jouer un rôle croissant dans l'approvisionnement des urbains.

Références bibliographiques

- ALLIE L, BRYANT C R (2003) Les Parcs Naturels Régionaux Français: un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu périurbain ? *Revue canadienne des sciences régionales*. 26 : 447-463.
- ALPHANDÉRY P, FORTIER A, SOURDRIL A (2012) Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue. *Développement durable et territoires* [En ligne], 3 (2), consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9282>.
- ARNOULD P, Le LAY Y F, DODANE C, MÉLIANI I (2011) La Nature en Ville : l'improbable biodiversité. In BOURDEAU-LEPAGE (éd.) numéro spécial « Repenser la ville », *Géographie, Économie, Société*, 13 : 45-68.
- ARRIF T (2007) *Pratiques et représentations des usagers d'espaces verts : le cas du parc de Bercy* (Paris). Université Paris X, Avril.
- AUBRY C, KEBIR L, PASQUIER C (2012) Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? (étude de cas en Ile-de-France). In F PAPY Mathieu N. et Férault C., *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Quae, Paris.
- BAILLY A (2009) Pour un développement urbain durable. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* (2) : 231-238.
- BAILLY A, BOURDEAU-LEPAGE L, (2011) Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France. In BOURDEAU-LEPAGE (éd) numéro spécial « Repenser la ville » *Géographie, Économie et Sociétés*. 13 : 27-43.
- BARLES S (2005) A metabolic approach to the city: Nineteenth and twentieth century Paris. In : B LUCKIN, G MASSARD-GUILBAUD, D SCHOTT (Eds.) *Resources of the City: Contributions to an Environmental History of Modern Europe*. Ashgate, Aldershot.
- BARLES S (2007) Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France. *Rapport de recherche pour le compte de la ville de Paris, Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines*, IFU, Université Paris 8.
- BAUER G, ROUX J M (1976) *La rurbanisation ou la ville éparpillée*. Le Seuil, Paris.
- BENGIS C, SCHMIDT-THOMÉ K (Eds.) (2005) *Urban-Rural Relations in Europe*. Programme ESPON, Projet 1.1.2, Rapport Final.
- BERGER M (2004) *Les périurbains de Paris, de la ville dense à la métropole éclatée ?* Cnrs Editions, Paris.
- BERTRAND N, MARTIN S, ROUSIER N (2006) Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain ?. *Géographie, Économie, Société* 8 (3) : 329-350.
- BILLEN G, BARLES S, CHATZIMPIROS P, GARNIER J (2012) Grain, meat and vegetables to feed Paris: where did and do they come from? Localising Paris food supply areas from the eighteenth to the twenty-first century. *Regional Environmental Change* 12 : 325-335.
- BOISSON J P (2005) *La maîtrise foncière, clé du développement rural : pour une nouvelle politique foncière*. Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, La Documentation Française, Paris.
- BOIVIN N, TORRE A (2011) Gouvernance participative et agriculture biologique en Ile-de-France ; vers une Ecorégion ?. *Territoire en Mouvement* 11 : 82-95.
- BOIVIN N, TRAVERSAC J B (2011) Acteurs et agriculture biologique dans la fabrique alternative des espaces, le cas de l'Île-de-France. *Noréis* 218 : 41-55.

- BOSSUET L, GUY R, LÉGER F (2011) L'aménagement territorial du Pays d'Aunis : entre conflits d'intérêts et concertation. *Espaces et sociétés*. 2011/3 (146) : 141-157.
- BOURDEAU-LEPAGE L (2013) Nature(s) en ville, *Métropolitiques*, 21 février.eu/Nature-s-en-ville.html
- BOUTEFEU E (2005) *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*. Éditions PUCA, CERTU, février, 80 p.
- BRÉDIF H, PUPIN V (2012) Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris. *Annales de géographie*. 683 : 43-65.
- BRUEGEL M (2009) Pénurie et profusion : de la crise alimentaire à l'alimentation en crise. In : *Profusion et pénurie*. Rennes, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires François-Rabelais.
- BRYANT C R (1986) Farmland conservation and farming landscapes in urban-centered regions: the case of the Ile-de-France region. *Landscape and Urban Planning* 13 : 251-276.
- CADÈNE P. (1990) L'usage des espaces péri-urbains, une géographie régionale des conflits. *Espace Rural* (118-119) : 235-267.
- CARLES R, MILLET G (1997) Nouvelle PAC. L'exploitation agricole de grande culture en Ile-de-France de 1991 à 1995. *Économie rurale* 241 (18-26).
- CAVAILHES J, BROSSARD T, FOLTÈTE J C, HILAL M, JOLY D, TOURNEUX F P, TRITZ C, WAVRESKY P (2009) Valeur des paysages ruraux et localisation résidentielle. In : F AUBERT, V PIVETEAU, B SCHMITT (Eds) *Politiques agricoles et territoires*. Quae, Paris.
- CHARMES E (2007) Le malthusianisme foncier. *Études foncières* (125) : 12-16.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, REYGROBELLET B (2007) *La nature dans la ville – biodiversité et urbanisme*. La Documentation Française, Paris.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2011) L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles. *Le Point Sur* (février, n°75).
- DAROT C, DURAND G (2010). Référentiel central des circuits courts de proximité : Mise en évidence et statut pour l'action. In : J B TRAVERSAC (Ed), *La contribution des circuits courts alimentaires au développement régional*. Educagri, Dijon.
- DARLY S (2012) Conflits d'usage et effets de reterritorialisation de l'agriculture. Analyse empirique du cas de l'Ile-de-France. *Économie Rurale* 332 (nov-déc) : 55-89.
- DARLY S (2009). *Faire coexister ville et agriculture au sein des territoires périurbains. Antagonismes localisés et dynamiques régionales de la conflictualité. Analyse du cas de l'Ile-de-France*. Thèse de doctorat en géographie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, octobre.
- DARLY S (2008). La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France. *Norois*. 209, 127-146
- DARLY S, TORRE A (2013) Conflicts over farmland uses and the dynamics of "agri-urban" localities in the greater Paris region. *Land Use Policy* 33 (July) : 90-99.
- DELISLE J P, LAINÉ F (1998) Les transferts d'établissements contribuent au desserrement urbain. *Economie et Statistique* 311 : 91-106.
- DESPOMMIER D (2010) *The Vertical Farm. Feeding the world in the 21st Century*. St Martin's Press, New York.
- DEVERRE C, MORMONT M, SOULARD CT (2002) La question de la nature et ses conséquences territoriales In : P PERRIER-CORNET (Dr.), *Repenser les campagnes*. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Paris.
- DEVERRE C, TRAVERSAC JB (2011) Manger local, une utopie concrète. *Métropolitiques*, 26 octobre 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Manger-local-une-utopie-concrete.html>.
- DRIAF (2011) *La consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels*. Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France. URL : <http://driaf.ile-de-France.agriculture.gouv.fr/La-consommation-d-espaces>.
- DUCHEMIN E, WEGMÜLLER F, LEGAULT AM (2010) Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. *Vertigo* 10 (2).
- DURAN P, THOENIG JC (1999) L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de sciences politiques*. 46 (4) : 580-623.

Paris, métropole agricole ?

- FOURCAUT A, BELLANGER E, FLONNEAU M (2007) *Paris-Banlieue, conflits et solidarités*. Creaphis, Paris.
- GERMAIN P, THAREAU B (2010) Les agriculteurs face à l'urbanisation. Préserver l'espace de production agricole. *Études foncières* (145) : 13-17.
- GILLI F (2007) *Paris, une Métropole dans le monde, mise en perspective des savoirs*. Etude exploratoire pour la DIACT. Université de Lille, Lille.
- GUIOMAR X (2010) Peri-urban agriculture and local authorities: which policies for which proximities? Example of local policies in Ile-de-France. In : M GALLI, S LARDON, E MARRACCINI (Eds) *Agricultural management in peri-urban areas. The experience of an international workshop*.
- GUIOMAR X (2011) Les collectivités locales à la recherche d'une agriculture de proximité. *POUR*. 209-210 : 169-183.
- HAZAN E (2002) *L'invention de Paris*. Points Seuil. Paris.
- HURIOT JM, BOURDEAU-LEPAGE L (2009) *Économie des Villes Contemporaines*. Economica, Paris.
- INSEE ILE-DE-FRANCE (2011) *Tableaux économiques d'Ile-de-France 2011*.
- KAHN ME (2006) *The quality of life in sprawled versus compact cities*. OCDE/CEMT, Paris.
- IAU (2004) *Atlas rural et agricole de la Région Ile-de-France*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France, Paris.
- IAU (2009) *Les pressions foncières en milieux agricoles et naturels. Analyse du marché foncier observé par la SAFER Île-de-France (1994-2008)*. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France, Paris.
- IAU (2011) Nourrir 12 millions de franciliens : un défi au quotidien. *Note rapide*.135, 4 p.
- JANSEN K (2000) Labour, livelihoods and the quality of life in organic agriculture in Europe. *Biological agriculture and horticulture* 17 : 247-278.
- LAMINE C, PERROT N (2008) *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Yves Michel, Paris.
- LASLAZ L, GAUCHON C, DUVAL-MASSALOUX M, HÉRITIER S (2010) *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*. Collection EDYTEM (10).
- MARSDEN T, SONNINO R (2012) Human health and wellbeing and the sustainability of urban-regional food systems. *Current Opinion in Environmental Sustainability* 4 (4) : 427-430.
- MELOT R (2009) De la gestion des espaces au projet de territoire: les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique. *L'Année sociologique* 59 : 177-199.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER B (2007) La localisation des grandes zones de logistique. *Bulletin de la Société géographique de Liège*. 49 : 31-40.
- MONTEVENTI-WEBER L, DESCHENAUX C, TRANDA-PITTON M (2008) *Campagne-ville. Le pas de deux*. Presses polytechniques et universitaires romandes.
- MOUSTIER P, FALL A S. (2004), Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation. In : SMITH O B, MOUSTIER P, MOUGEOT L J A, FALL A S (Eds), *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone. Enjeux, concepts et méthodes*. CIRAD/CRDI, Paris/Ottawa.
- NEWMAN P, KENWORTHY J (1998) *Sustainability and Cities; Overcoming automobile dependence*. Island Press, Whashington DC.
- OLIVIER-SALVAGNAC J, POUZENC M, PILLEBOUE J (2010) AMAP et Points de Vente Collectifs de Producteurs : Questions sur leur essor en Midi-Pyrénées. In : J B TRAVERSAC (Ed) *La contribution des circuits courts alimentaires au développement régional*. Educagri, Dijon.
- ORFEUIL J P (2010) La mobilité, nouvelle question sociale ? *Sociologies* [En ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 20 novembre 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/3321>
- PHAM H V, KIRAT T (2008) Les conflits d'usage des espaces périurbains et le contentieux administratif. Le cas de la région Ile-de-France. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*. (5) : 671-700.
- PHAM H V, KIRAT T, TORRE A (2012) Les conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains. Le cas des infrastructures franciliennes. *Economie Rurale* 332 (nov-déc) : 9 - 30.

- POINTEREAU P, COULON F (2009) Abandon et artificialisation des terres agricoles. *Courrier de l'environnement de l'INRA*. 57 (juillet) : 109-120.
- POULOT M (2011) Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire. *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne]. 11 (2) | septembre 2011, mis en ligne le 04 octobre 2011.
- POULOT M (2010) L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du 20ème siècle : vers un post-productivisme de proximité ?. *POUR* 205-206 : 163-177.
- POULOT M, ROUYRES T (2007) Refaire campagne en Île-de-France. *Norois* 202 : 61-71.
- POUVREAU B, COURONNÉ M, LABORDE M F, GAUDRY G (2007) *Les cités jardins de la banlieue du nord-est parisien*. Éditions Le Moniteur, Conseil général de Seine-Saint-Denis, Saint-Denis.
- SELLIER H (1921) *La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation populaire dans l'agglomération parisienne*. Imprimerie administrative, Paris.
- SONNINO R (2009) Feeding the City: Towards a New Research and Planning Agenda. *International Planning Studies* 14 (4) : 425-436.
- STEPHAN J M (2001) La consommation des espaces agricoles et naturels en Île-de-France : plusieurs approches pour un suivi de précision. *AGRESTE Cahier* 1 : 27-34
- TERRAS EN VILLE (2010) *Mise en perspective des enjeux alimentaires avec les circuits de proximité*. Compte rendu du séminaire final des ateliers du réseau rural.
- TORRE A (2013) Natures urbaines: l'agriculture au cœur des métropoles ? Introduction du dossier « Nature et Agriculture pour la Ville - Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent ». *Demeter* 2013 : 91-111.
- TORRE A, BOURDEAU-LEPAGE L (2013) Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques ?, *Métropolitiques*, 6 février. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>
- TRAVERSAC J B, BLANQUART C, KEBIR L, PETIT C (2009) *Les enjeux logistiques des circuits courts*. Rapport pour le Pôle Interministériel de Prospective et d'Analyse des Mutations Économiques, Paris-Lille.
- TRAVERSAC J B, KEBIR L (2010) Vers un ancrage territorial des relations producteur-consommateur en Ile-de-France, Enseignements tirés du cas des paniers de fruits et légumes. In : TRAVERSAC J B (Ed), *La contribution des circuits courts alimentaires au développement régional*, Educagri, Dijon.
- TRAVERSAC J B, ROUSSET S, PERRIER-CORNET P (2011) Farm resources, transaction costs and forward integration in agriculture: Evidence from French wine producers. *Food Policy* 36 : 839-847.
- VALADE B (2008) Variations sur l'urbanisme d'Etat en région parisienne (1919-1969). *L'Année sociologique*. 58 1 : 121-142.
- VANIER M (2008) Le pouvoir des territoires. *Essai sur l'interterritorialité*. Anthropos/Economica, Paris.
- WEBER A F (1899) *The Growth of Cities in the Nineteenth Century: A Study in Statistics*. Macmillan, New York.
- WOODS M (2005) *Rural geography. Processes, responses and experiences in rural restructuring*. SAGE, Londres.

Notes

- 1 - L'agriculture contribue seulement à 0,1 % de la part de la valeur ajoutée régionale en 2008, mais l'agroalimentaire régional pèse tout de même 3,3 milliards d'euros et 11,5 % des emplois de la région (Tableaux économiques d'Ile-de-France 2011. INSEE ILE-DE-FRANCE, 2011.)
- 2 - L'exemple le plus frappant est celui du blé et de la farine dont la région est un producteur majeur en Europe, mais dont seulement 48% des quantités consommées est produite dans la région (IAU, 2011).
- 3 - Avec des exceptions notables, comme le blé panifiable ou les salades par exemple.

Paris, métropole agricole ?

- 4 - Au rythme moyen de 2000 ha par an au cours de ces trente dernières années, même si celui-ci s'est ralenti au cours de la dernière décennie (STEPHAN, 2000)
- 5 - En incluant les 200 000 employés de la restauration et les 90 000 des grandes et moyennes surfaces.
- 6 - Une superficie moyenne de 153 ha par exploitation,
- 7 - ZAUER : Zonage en aire urbaine et rurale
- 8 - Données : DRIAF, calculs des auteurs
- 9 - En tant que hub logistique il a également un rôle à jouer dans le développement de l'offre alimentaire locale. Ainsi il accueille le Carreau des producteurs, une interface permettant de valoriser l'offre locale en direction majoritairement de la restauration, avant que soit élargie la gamme de services à d'autres types d'infrastructures.
- 10 - Seul 63,3% des consommateurs franciliens déclaraient consommer des produits fermiers lors de l'enquête CASDAR menée en 2005 par le Centre d'Etude et de Recherche sur la Diversification ; tandis que ceux de Bourgogne, de Bretagne et de Rhône-Alpes se situent entre 76,8 et 79,5%.
- 11 - La faible disponibilité de terres agricoles ralentit, voire interdit le redéploiement de superficies en direction de la production de denrées attendues par les consommateurs.
- 12 - L'artificialisation des sols agricoles correspond aux flux des terres agricoles vers des usages ni agricoles ni forestiers : sols bâtis, infrastructures de transports, chantiers, cimetières, terrains vagues, carrières, décharges, jardins d'agrément et pelouses (POINTEREAU et COULON, 2009).
- 13 - 16 % de ces surfaces correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 44 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 40 % à d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers...).
- 14 - Le projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France a été approuvé par délibération du Conseil Régional le 25 septembre 2008, après prise en compte des résultats de l'enquête publique. La transmission pour avis au Conseil d'Etat du décret approuvant le projet n'a été annoncé par le gouvernement que le 10 juin 2010, provoquant l'obligation d'une mise en révision.
- 15 - *Not in my backyard* : pas dans mon jardin.
- 16 - Voir la méthodologie en annexe.
- 17 - Ces conflits sont déclenchés par des habitants qui agissent pour que les pratiques culturelles appliquées dans les champs qui les entourent soient plus respectueuses de leur cadre de vie et de l'environnement (brulage en plein champ, semis d'OGM, forage destiné à l'irrigation) ou pour prévenir l'implantation ou l'extension des bâtiments agricoles (écurie, hangar) ou industriels de stockage (silos commerciaux, transport de betterave).
- 18 - Ainsi, dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la profession agricole a pu s'appuyer sur un allié puissant pour s'opposer au tracé rural du prolongement de l'A12 entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Les Essart-le-Roy, alors que les agriculteurs du secteur IV de Marne-la-Vallée n'ont pas trouvé de soutiens locaux susceptibles de résister à un projet porté par l'Etat lorsque le projet d'aménagement des Villages Nature, par Pierre & Vacances, sur 530 ha de terres agricoles a été annoncé (Sources : dépouillement du Journal Le Parisien).
- 19 - Voir l'avis de l'Etat sur le PLU de la commune de Mérobert, 13 janvier 2005. « Je ne suis pas défavorable au passage en zone urbaine des bâtiments d'exploitation n'ayant plus de vocation agricole (...). Cependant il est à noter qu'une exploitation se trouve « enclavée » par l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur situé sur la rue des Vignes et classé en zone Uha. L'emplacement de cette zone, cumulée avec les autres secteurs à future urbanisation me semble dépasser la notion de développement modéré préconisé par le SDRIF ».
- 20 - La question de l'impact des aménités de l'agriculture sur les résidents urbains est encore controversée (voir par exemple CAVAILHÈS *et al.*, 2009)

- 21 - On considère généralement que le terme d'agriculture urbaine ou périurbaine désigne les activités agricoles localisées dans la ville ou à sa périphérie, mais également l'agriculture dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et qui se trouve localisée sur des sols ou des terrains pour lesquels existe une alternative entre un usage agricole et un usage non agricole des ressources (MOUSTIER et FALL, 2004). De manière plus précise, l'agriculture urbaine peut se définir comme une activité de production agricole et/ou alimentaire qui se déroule au sein même de la ville, et non en périphérie des zones urbaines.
- 22 - Par exemple dans la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.
- 23 - Voir le site greenguerillas, qui recense les expériences encore en cours sur ce sujet et le développement des *community gardens* à New York : <http://www.greenguerillas.org/>
- 24 - Par exemple à Montréal ou Québec, voir le site : <http://rooftopgardens.ca/>
- 25 - Le conflit politique entre la région et le gouvernement s'est traduit par un blocage du projet durant près de deux ans et l'obligation d'une mise en révision.
- 26 - Une illustration de ce type de controverses est donnée par l'avis de l'Etat sur le PLU de Crépières, du 20 juin 2007, dans lequel l'administration s'appuie sur le schéma régional pour demander à la commune de revoir son projet dans un sens plus protecteur des espaces agricoles. « La commune fait preuve de dynamisme afin de se développer. Cependant, l'ouverture de nombreuses zones à l'urbanisation est susceptible de ne pas s'inscrire dans le contexte du développement modéré prévu par le SDRIF. Les zones AU (2AU et 3AU) sont en espaces agricole et paysager au SDRIF ».
- 27 - Echantillon de 350 observations des services de l'Etat sur une quinzaine de PLU franciliens élaborés durant les années préélectorales de 2006 et 2007.